Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_012_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Fabien VITEL donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Pierre-Alexis BLEVIN, Thibault CARFANTAN, Benoît DESPRES, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN, Catherine TIENGOU.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_012_DELIB-DE

Délibération n°2026-012

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 13 janvier 2026 :

- **Procès-verbal du Bureau communautaire**
  - Délibération n°2026-001 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 2 décembre 2025.
- **Domanialité**
  - Délibération n°2026-002 – Cession des parcelles ZY 310 (17 938 m²), ZY 325, (63 m²) et ZY 326 (419 m²), situées sur le Parc d'Activités des Vallées au bénéfice de la SCI ABX, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 25 € HT/m², soit 460 500 € HT.
  - Délibération n°2026-003
    - Acquisition de la parcelle ZB 512 (1 268 m²) située sur la commune de Saint-Alban au prix de 25 €/m², soit 21 700 € TTC,
    - Cession à la commune de Saint-Alban de la parcelle ZB 515 (118 m²) au prix de 2,50 €/m², soit 295 € TTC.
- **Finances et comptabilité**
  - Délibération n°2026-004 – Octroi de la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°181160 d'un montant de 657 105 € (soit 328 552,50 €) souscrit par la SA HLM « Armorique Habitat » auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de construction de 5 logements collectifs à Erquy.
  - Délibérations n°2026-005 à 2026-009 – Attribution aux communes d'une enveloppe de fonds de concours pour la période 2025-2027 :
    - Saint-Rieul : 14 784 € *(aménagement d'un espace sportif et ludique)*
    - Andel : 30 843 € *(travaux d'aménagement et de sécurisation du centre-bourg)*
    - Penguily : 8 000 € *(changement du chauffage de l'église)*
    - Plédéliac : 38 894 € *(programme de voirie et aménagement de sécurité rue du Penthièvre)*
    - Eréac : 16 239 € *(refonte des cloches de l'église)*

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-